



16ème législature

Question N° : 493	De M. Damien Abad (Renaissance - Ain)	Question orale sans débat
Ministère interrogé > Santé et prévention		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique >maladies	Tête d'analyse >Reconnaissance de la fibromyalgie	Analyse > Reconnaissance de la fibromyalgie.
Question publiée au JO le : 09/01/2024 Question retirée le : 23/01/2024 (retrait à l'initiative de l'auteur)		

Texte de la question

M. Damien Abad interroge Mme la ministre de la santé et de la prévention concernant la reconnaissance de la fibromyalgie. La fibromyalgie se caractérise par des douleurs chroniques diffuses et se définit comme un syndrome fait de symptômes chroniques, d'intensité modérée à sévères, incluant des douleurs diffuses avec sensibilité à la pression, de la fatigue, des troubles du sommeil, des troubles cognitifs et de nombreuses plaintes somatiques. Une forte prévalence féminine est concernée par cette maladie. Selon le rapport de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, la fibromyalgie touche 1,6 % de la population et représente à l'échelle du département de l'Ain 20 000 personnes. Néanmoins, de nombreuses personnes ne sont pas encore diagnostiquées à cause de la prise en compte insuffisante des douleurs et des épuisements durables inexplicables. La détection de cette maladie est comprise dans une durée moyenne de 7 ans, une période durant laquelle le patient n'est pas pris en charge alors que les frais peuvent représenter un coût de traitement allant jusqu'à 200 euros par mois tout en espérant que celui-ci correspond bien à la fibromyalgie. Les symptômes de la fibromyalgie remettent en cause l'activité professionnelle si celle-ci n'est pas adaptée à la personne. En effet, la plupart des malades doivent s'arrêter partiellement ou totalement et n'ont malheureusement aucune possibilité de pouvoir compenser la perte de salaire malgré la reconnaissance depuis 1992 comme maladie par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). M. le député a lui-même déposé une proposition de résolution le 17 avril 2023 qui, il espère, figurera à l'ordre du jour lors de la prochaine semaine de l'Assemblée. On a bien conscience que cela rajoutera un coût supplémentaire sur les dépenses de la sécurité sociale, mais on ne peut pas laisser ce sujet qui interroge 3 millions de personnes, sans réponse. Il lui demande si elle peut lui dire quelles sont les mesures concrètes que le Gouvernement envisage de prendre pour améliorer la sensibilisation à la fibromyalgie, faciliter l'accès et la prise en charge des soins pour cette maladie si souvent mal comprise.